

# COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA CCVA DU 31 MARS 2016

2

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs

ARNOLD Gérard – BAZIN Jean-Louis – BRUNIER Thierry – CHENAL Mathieu – COSTE Jean - DUNAND François – GERMANAZ Sylvie – GROGNIET Jean-Christophe - GROS Claudine – GUNIE Marie – JAY Hélène – JUGAND François – LAYMOND Jean – LAYMOND Michel – MARTINOT Gabriel – MIBORD Josiane – MORTON Carole – PELLICANO Evelyne – POINTET André – RELIER Annie – ROCHAIX Jean-François.

**REPRESENTE** : M. VERJUS Philippe par M. ROCHAIX Jean-François

**EXCUSEE** : Mme MENGOLI Chrystelle

Étaient également présents, Messieurs Éric COLLIN et Laurent OLEON suppléants.

---

Le compte-rendu du conseil de communauté du 28 janvier 2016 est adopté sans remarque.

## **I – Budget principal : compte administratif 2015**

Monsieur MARTINOT présente le compte administratif 2015 du budget principal :

### **La section de fonctionnement**

**Les dépenses de l'exercice**    7 829 249,53 €

Les dépenses réelles réalisées sont proches des prévisions (4,3 % d'écart). Ont notamment pu être dégagés :

- 30 000 € sur les dépenses de personnel,
- 76 000 € sur les autres charges de gestion courante,
- 44 000 € sur les charges financières,
- 181 000 € sur les charges exceptionnelles suite à la décision de ne plus apporter de subventions d'équilibre aux budgets annexes eau et assainissement.

**Les recettes de l'exercice**    10 327 513,67 €

Les recettes réelles ont été de 780 000 € supérieures aux prévisions (+ 8,1 %). Pour l'essentiel, ces recettes supplémentaires sont constituées par :

- 265 000 € de produits d'impôts dont 190 000 € de rappels (2012 à 2014) de CFE,
- 100 000 € de taxes (TEOM et taxe de séjour),
- 194 000 € de dotations de groupement de communes non inscrites au BP,
- 211 000 € de produits de gestion courante (loyers, récupération de charges sur les loyers et redevances des SEM et de DSV).

### Les résultats

<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>7 829 249,53 €</b>
<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>10 327 513,67 €</b>
<b><u>Résultat de l'exercice</u></b>	<b><u>2 498 264,14 €</u></b>

La section de fonctionnement du budget principal dégage en 2015 un excédent de plus de 2 498 000 € qu'il est proposé d'affecter au BP 2016 :

- en section de fonctionnement à hauteur de 227 000 €, pour faire face à une dépense du même montant relative à une partie de la contribution au redressement des finances publiques non mandatée en 2015,
- en section d'investissement à hauteur de 2 271 264,14 €.

### La section d'investissement

<b><u>Les dépenses de l'exercice</u></b>	<b>3 363 886,24 €</b>
--	-----------------------

Elles sont constituées pour l'essentiel de travaux et équipements qui se montent à un niveau de 2 049 000 €, de remboursement du capital des emprunts (878 000 €), de participations au Plan Qualité Route et subventions de soutien aux agriculteurs (86 000 €), de la participation de la CCVA aux travaux de la maison de santé d'Aigueblanche (100 000 €) et des titres de participations à Valmorel Gestion et VTD (96 500 €).

Les opérations les plus importantes réalisées en 2015 :

- la piste retour du Club Med, et les pistes de VTT pour 171 000 €,
- les travaux d'extension des Voiles du Nant (fin) et de réfection de la toiture du bâtiment Piou Piou / Piscine pour 380 000 €,
- la participation à Gulli et la signalétique Doucy pour 54 000 €,
- la rénovation des façades du Sappey (1<sup>ère</sup> tranche) pour 104 000 €,
- la réfection du sol du gymnase pour 71 000 €,
- les travaux de rénovation des chambres de Radiana pour 397 000 €,
- les travaux dans l'établissement thermal pour 270 000 € (ascenseur, solde SPA, divers)
- l'acquisition de terrains à la piscine du Morel pour 162 000 €,
- l'installation de nouveaux conteneurs semi enterrés et d'un système d'accès automatisé à la déchetterie pour 103 000 €,
- les travaux d'aménagement des sentiers pour 100 000 €.

Les **restes à réaliser** (dépenses engagées non mandatées) s'élèvent à un montant de 1 221 000 €.

Parmi ces restes à réaliser, on peut notamment relever la rénovation des chambres de Radiana (303 000 €), le soutien à l'agriculture (124 000 €), l'acquisition de terrains à proximité du siège de la CCVA (80 000 €) et la signalétique de Doucy (57 000 €). On peut également noter la participation de la CCVA aux travaux d'extension du centre de secours de Moûtiers et les titres de participations à Valmorel Gestion et VTD.

<b><u>Les recettes de l'exercice</u></b>	<b>3 654 973,15 €</b>
--	-----------------------

Elles sont constituées pour l'essentiel :

- de la récupération de TVA de l'exercice (455 000 €),
- de subventions pour 560 000 €,
- des dotations aux amortissements (265 000 €),
- du résultat de fonctionnement 2014 affecté à l'investissement 2015 pour 2 230 000 €.

### Les résultats

Dépenses	3 363 886,24 €
Recettes	3 654 973,15 €
Résultat de l'année	+ 291 086,91 €
Résultat d'investissement 2014	- 2 524 126,50 €
<u>Résultat cumulé</u>	<u>- 2 233 039,59 €</u>
Restes à réaliser en dépenses	1 221 920,32 €
Restes à réaliser en recettes	331 000,00 €

Le résultat d'exploitation 2015 affecté à l'investissement de + 2 271 264 € permet de faire face au besoin de financement global de l'exercice qui s'élève à 2 233 039 €. A noter qu'il n'a pas été fait appel à l'emprunt en 2015.

Après le retrait du Président, le compte administratif 2015, conforme au compte de gestion du Trésorier Principal, est adopté à l'unanimité.

## **II – Budget principal : budget primitif 2016**

Monsieur MARTINOT présente le budget primitif 2016 du budget principal :

### **La section de fonctionnement**

#### **Les dépenses de l'exercice 9 539 000 €**

Les dépenses de l'exercice 2016 sont tenues. Elles sont néanmoins sensiblement supérieures à 2015 du fait de la prise en compte des actions 2016 du contrat Espace Valléen ( 200 000 €) d'une participation aux travaux de rénovation de la piscine du Morel (300 000 €) et de l'augmentation des atténuations de produits (FPIC et contribution au redressement des finances publiques).

- les charges à caractère général passent de 2,30 M€ à 2,55 M€ dont 0,2 M€ pour le contrat Espace Valléen,
- les charges de personnel connaissent une progression de 4 %,
- les charges de gestion courante augmentent de 306 000 € dont 300 000 € de participation aux travaux de rénovation de la piscine,
- les charges exceptionnelles sont ramenées à 70 000 €, suite à la décision de ne plus subventionner les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement,
- le FPIC (fonds de péréquation horizontale) s'élève à 503 000 € et la contribution au redressement des finances publiques à 757 000 € dont 227 000 € d'arriérés 2015.

#### **Les recettes de l'exercice 10 337 000 €**

Comme pour les exercices précédents, les recettes ont fait l'objet de prévisions prudentes. C'est notamment le cas pour la taxe de séjour et pour les loyers des activités touristiques et thermales.

Par ailleurs, il a été pris comme hypothèse la stabilisation des taux d'imposition, à l'exception des taux de la TEOM qu'il est proposé d'augmenter de 10 % pour réduire partiellement l'écart entre les charges liées aux déchets et les produits qui s'y rattachent.

**La section de fonctionnement du budget principal dégage en 2016 un excédent prévisionnel de fonctionnement limité à 798 000 €.**

**Cet excédent prévisionnel permettra de couvrir les 750 000 € de remboursement du capital des emprunts. L'autofinancement net est constitué de 48 000 € et de 282 000 € de dotation aux amortissements.**

## **La section d'investissement**

### **Les dépenses de l'exercice**

Elles sont constituées du déficit reporté de l'année 2015 (2 234 000 €), des restes à réaliser (1 221 920 €), du remboursement du capital des emprunts (750 000 €), des participations au Plan Qualité Route et subventions de soutien aux agriculteurs (100 000 €), et des travaux et équipements nouveaux qui se montent à 694 000 €.

Les opérations les plus importantes inscrites en 2016 :

- la 1<sup>ère</sup> tranche de la réfection des salles de séminaire de Valmorel (100 000 €),
- la dernière tranche de reprise des façades du Sappey (120 000 €),
- le remplacement du groupe froid de l'établissement thermal (120 000 €),
- la poursuite de l'équipement en containers semi-enterrés (70 000 €),
- les actions du contrat Espace Valléen 2016 comptabilisées en investissement : VTT dernière tranche, kit Mad Trail, autostop sécurisé (83 000 €),
- le diagnostic éclairage public sur les territoires CCVA et CCCT (100 000 €).

### **Les recettes de l'exercice**

Elles sont constituées pour l'essentiel :

- des restes à réaliser de subventions pour 331 000 €,
- de la récupération de TVA (350 000 €),
- du résultat de fonctionnement 2015 affecté à l'investissement pour 2 271 000 €,
- de subventions sur les opérations nouvelles pour 367 000 €,
- de la dotation aux amortissements (282 000 €)
- du virement prévisionnel de la section de fonctionnement 2016 (798 000 €).

**Pour équilibrer la section d'investissement (restes à réaliser compris), il est nécessaire d'inscrire un emprunt de 601 000 €.**

**Le budget primitif 2015 ainsi présenté est adopté à l'unanimité.**

Les propositions d'attribution de subventions aux associations sont également approuvées à l'unanimité, étant précisé que Mme Annie RELIER ne prend part ni à la discussion, ni au vote concernant la subvention accordée à l'Association des foyers logement.

Le Président souligne le fait que la section de fonctionnement est alourdie par la participation de 300 000 € aux travaux de réhabilitation de la piscine du Morel. Une somme équivalente devra être inscrite en 2017 mais en section d'investissement, dans la mesure où le conseil syndical du SI du Morel devrait décider très prochainement de sa dissolution au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et de son intégration dans les services de la CCVA pour être géré en convention de service unifié avec la CCCT.

Il commente également le graphique de l'état de la dette, qui permet de constater que sans nouveaux emprunts, la collectivité pourra dégager quelque marge dès 2017, susceptible de s'engager dans le développement de la fibre optique dont le coût est évalué à 100 000 € par an sur dix ans.

## **III – Budget annexe de l'eau :**

### **Compte administratif 2015**

#### **Exploitation**

Charges de l'exercice	534 099,30 €
Produits de l'exercice	565 748,49 €
Résultat de l'exercice	+ 31 649,19 €

## Investissement

Dépenses de l'exercice	507 039,26 €
Recettes de l'exercice	597 624,42 €
Résultat de l'exercice	+ 90 585,16€
Excédent d'investissement 2014 reporté	+ 324 438,03 €
Excédent d'investissement cumulé :	+ 415 023,19 €

Principaux investissements réalisés en 2015 :

- Traitement eau potable Feissons Bonneval	Réalisé 240 616
- Doucy 3 <sup>ème</sup> tranche	Réalisé 13 491
-Liaison Pont du Morel / Pré Servier	Réalisé 24 723
Total réalisé	291 351
Total restes à réaliser	158 749

Les périmètres de protection des sources et la conduite de Notre Dame de Briançon constituent l'essentiel des restes à réaliser.

Les recettes de l'exercice sont constituées principalement par les amortissements (200 000 €), l'excédent d'exploitation 2014 (218 000 €), la récupération de la TVA (77 000 €) et les subventions (23 000 €).

**Après le retrait du Président, ce compte administratif 2015, conforme en tous points au compte de gestion du Trésorier Principal, est adopté à l'unanimité.**

## Budget Primitif 2016

Le Budget Primitif 2016 présenté s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 679 000 € en section d'exploitation,
- 964 000 € en section d'investissement.

Le budget eau doit supporter l'encaissement des redevances d'assainissement de Le Bois et de Feissons sur Isère et leur reversement sur le budget assainissement et à Véolia Eau, fermier du service assainissement (60 000 € en recettes et en dépenses).

Le budget dégage cette année un autofinancement prévisionnel limité à 45 000 €, auxquels il faut ajouter 50 000 € constitués par la différence entre l'amortissement des investissements et l'amortissement des subventions relatives à ces investissements.

En investissement, les travaux représentent un montant de 259 000 €, restes à réaliser compris (remplacement de la conduite de Notre Dame de Briançon, périmètres de protection des captages, divers).

Pour équilibrer le budget, il faut faire appel à l'emprunt à hauteur de 104 000 €. La vente des terrains MGM a permis de provisionner 497 000 € pour les travaux liés au schéma directeur.

**Le budget primitif 2016 de l'eau ainsi présenté est adopté à l'unanimité.**

## **IV – Budget annexe de l'assainissement :**

### **Compte administratif 2015**

#### **Exploitation**

Charges de l'exercice	505 435,65€
Produits de l'exercice	831 082,60 €
Résultat de l'exercice	+ 325 646,95 €

La section d'exploitation produit un excédent de plus de 325 000 €.

#### **Investissement**

Dépenses de l'exercice	809 961,59 €
Recettes de l'exercice	806 600,49 €
Déficit de l'exercice	3 361,10 €
Déficit antérieur reporté	258 197,14 €
Déficit d'investissement cumulé	261 558,24 €

Les recettes sont constituées des amortissements des immobilisations (339 000 €), de subventions du Département et l'Agence de l'Eau (105 000 €), de l'excédent d'exploitation 2014 affecté (225 000 €) et de la récupération de TVA sur l'exercice 2014 (68 000 €).

Détail des investissements réalisés les plus importants :

- UDEP de Pussy	236 839 €
- Réservoir trop plein Bonneval	14 469 €
- Dévoiement réseau RD 990 Carbone Savoie	77 832 €
- Blocs lamellaires de la STEP	39 000 €
- Mise en séparatif secteur Molençon	27 296 €
- Dévoiement Bourjaillet Le Bois	11 605 €

Détail des principaux restes à réaliser :

- Dévoiement réseau RD 990 Carbone Savoie	246 587 €
- Diverses mises en séparatif (Petit Cœur, Cité Sud, St Oyen, Fontaine)	52 807 €

**Après le retrait du Président, ce compte administratif 2015, conforme en tous points au compte de gestion du Trésorier Principal, est adopté à l'unanimité.**

### **Budget Primitif 2016**

Le budget primitif 2016 du budget annexe de l'assainissement s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 769 000 € en section d'exploitation,
- 1 148 000 € en section d'investissement.

Les recettes d'exploitation sont constituées, pour l'essentiel, de la surtaxe intercommunale des usagers et des produits des trois nouvelles communes entrantes, des Établissements Carbone Savoie, de la prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau, de la participation à l'assainissement collectif (PAC), et des amortissements des subventions.

Les dépenses d'exploitation, hors amortissements, sont d'autant plus limitées que les communes de Le Bois, Bonneval Tarentaise et Feissons sur Isère sont gérées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 en DSP.

L'autofinancement prévisionnel dégagé s'élève à 225 000 €.

Ces prévisions d'exploitation montrent que l'on peut dégager au profit de la section d'investissement un autofinancement prévisionnel de 225 000 € auxquels il faut ajouter 60 000 €, différence entre les amortissements des immobilisations (370 000 €) et amortissements des subventions (310 000 €).

Le budget d'investissement 2016 bénéficie d'un résultat d'exploitation 2015 de 325 000 €, auxquels s'ajoute l'autofinancement prévisionnel 2016 de 225 000 €.

L'essentiel des restes à réaliser 2015 est lié aux travaux de dévoiement du réseau passant actuellement dans l'usine Carbone Savoie. Il convient d'inscrire en 2016 la suite des travaux de mise en séparatif de Navette (travaux coordonnés avec la commune d'Aigueblanche) et une enveloppe de 150 000 € pour le renouvellement d'équipements sur la STEP de La Léchère.

Pour équilibrer ce budget, le recours à l'emprunt est limité à 40 000 €.

**Le budget primitif 2016 de l'assainissement ainsi présenté est adopté à l'unanimité.**

## **V – Taux d'imposition 2016**

Pour 2015, le Conseil décide de reconduire les mêmes taux d'imposition qu'en 2015 :

- Taxe d'habitation : 5,42 %,
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 4,54 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 39,36 %,
- Cotisation Foncière des Entreprises : 9.52 %.

Le budget primitif 2016 a été élaboré et voté sur cette hypothèse, qui assure un produit fiscal de 3 020 000 €.

Le Conseil décide d'augmenter de 10 % les taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), de façon à réduire l'écart entre le produit de cette TEOM (1 M€) et le niveau des charges des déchets ménagers (1,2 M€) :

- Taux plein : de 12,60 % à 13,80 % (Valmorel)
- Taux réduit A : de 6,30 % à 6,90 % (Combelouvière, La Charmette et le site thermal)
- Taux réduit B et taux réduit C : de 4,66 % à 5,10 € (Reste de la CCVA).

Cette augmentation des taux va permettre d'augmenter le produit de la TEOM de 100 000 €.

## **VI – Approbation des tarifs DSV 2016/2017**

Le Conseil accepte la proposition de la société Domaine Skiable de Valmorel, d'augmenter de 2 % en moyenne ses tarifs pour la saison 2016/2017. Il émet néanmoins quelques observations et avance des pistes de réflexions pour la saison suivante (tarifs des forfaits les samedis de vacances scolaires, tarifs « fin de saison »).

Le Président rappelle à cette occasion les réflexions en cours avec tous les acteurs concernés qui devraient permettre de définir des orientations en vue du renouvellement de la concession du domaine skiable.

## **VII – Adhésion à Savoie Déchets**

Le 24 mars dernier, le SMITOM a délibéré pour solliciter son adhésion à Savoie Déchets à la date du 1er juillet 2016. Il appartient à ses membres, dont la CCVA, de se prononcer sur cette adhésion, étant entendu que cette adhésion entraînera la dissolution du SMITOM à la même date. La très importante capacité d'incinération des fours de Savoie Déchets (115 000 tonnes/an) va permettre de faire passer les coûts d'incinération de 146 €/t actuellement à 135 €/t, transfert compris.

Cette adhésion va entraîner la restitution aux membres du SMITOM des compétences non transférées à Savoie Déchets, à savoir, le transfert des déchets ménagers, la communication pour le tri et la réduction des déchets.

Le Conseil délibère favorablement sur ces points.

## **VIII – Servitudes du Domaine Skiable de Valmorel Doucy**

Suite à l'enquête parcellaire en vue de la création de servitudes pour la régularisation de l'emprise du domaine skiable de Valmorel Doucy, le Commissaire enquêteur a émis un avis favorable à l'institution des servitudes. Cet avis est toutefois assorti de recommandations, qui portent sur quelques modifications d'emprise et sur l'impérieuse nécessité de faire une information suffisante des propriétaires sur les travaux liés à l'activité hivernale.

Le Conseil communautaire décide d'accepter ces recommandations qui sont justifiées et qui permettront au Sous-Préfet de prendre l'arrêté portant institution de ces servitudes.

Dès lors, les notifications pourront être faites aux propriétaires et ces servitudes seront transmises et enregistrées aux Hypothèques.

## **IX – Actions SOGETOBA**

Suite à la démission du représentant de Pierre et Vacances, il est apparu opportun que la Société DSV siège au conseil d'administration de la SOGETOBA.

Toutefois, DSV n'étant pas actionnaire, il est proposé que la CCVA lui consente, pour la durée du mandat, un prêt de consommation d'une de ses 5 700 actions d'une valeur nominale de 16 euros.

L'Assemblée approuve ce prêt de consommation d'action à la société DSV, qui lui permettra de siéger à la SOGETOBA.

## **X – Diagnostic de l'éclairage public du territoire**

Le projet, estimé à 65 000 € HT, consiste à réaliser un diagnostic de l'éclairage public du territoire de la CCVA afin de planifier un programme de travaux permettant d'atteindre au moins 50 % d'économie d'énergie. Il entre dans le cadre du dispositif Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV).

Il est proposé de solliciter, pour la réalisation de ce diagnostic, une subvention de 19 000 € auprès de l'Etat au titre du dispositif TEPCV.

## **XI – Dispositions relatives au personnel**

Le Conseil Communautaire approuve :

- une convention de mise à disposition de 4 agents de la commune des Avanchers Valmorel pour l'exécution des travaux relevant de la compétence de la CCVA (1 050 heures environ sur l'année).
- Une convention de mise à disposition du service SPANC auprès de la CCCT dans la limite de 10 % du temps de l'agent concerné.
- Une convention de mise à disposition du service communication sur le tri et la réduction des déchets du SMITOM auprès de la CCVA du 1er janvier au 30 juin 2016, date de dissolution du SMITOM.
- La mission confiée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de lancer une consultation au niveau départemental en vue de la souscription d'un contrat d'assurance groupe pour la couverture du risque statutaire.



- La proposition des critères de l'entretien professionnel nécessaires à l'évaluation des agents : réalisation des objectifs, compétences techniques et professionnelles, qualités relationnelles... Cette proposition sera soumise au Centre de Gestion de la Fonction Publique, pour avis.
- Une convention de stage avec un étudiant en droit sur une période de 2 semaines début mai.

## **XII – Questions diverses**

L'assemblée décide :

- De re-délibérer sur la cession des locaux du Village 92 à la commune de La Léchère pour l'agrandissement du Cabinet médical, au vu de l'estimation du Service des Domaines même si cette cession est gratuite. Ces locaux d'une surface de 96 m<sup>2</sup> ont été estimés à 144 000 €.
- De procéder à des acquisitions foncières et des échanges de terrain nécessaires à la réalisation des travaux des berges de l'Isère : acquisitions de 95 m<sup>2</sup> à 0,50 €/m<sup>2</sup> et échanges de 232 m<sup>2</sup>.
- D'indemniser la Société SODITRA à hauteur de 235,80 € pour préjudice subi sur le véhicule de la Société par la barrière de la déchetterie. Le montant des réparations est inférieur au montant de la franchise (250 €).
- De solliciter une subvention (FNADT et Région) dans le cadre du contrat Espace Valléen pour l'action « Professionnalisation de la filière événement sportif ». Il s'agit d'animer un groupe de travail sur la coordination des événements sportifs et de créer un kit événement pour mesurer les retombées de ces événementiels. Coût de l'opération : 25 000 € subventionnable à hauteur de 80%.
- De solliciter, toujours dans le cadre du contrat Espace Valléen, une subvention de 50 000 € (ADEME et Département) pour le financement d'un schéma directeur des mobilités et déplacements des Vallées d'Aigueblanche et d'une étude mobilité sur Valmorel pour un coût global estimé à 66 000 € TTC.
- De solliciter, dans ce même cadre du contrat Espace Valléen, une aide pour le financement d'une observation et mesure des flux touristiques via la téléphonie mobile, en partenariat avec l'opérateur Orange. Coût de l'opération : 14 400 € TTC, subventionnable à hauteur de 60 %.

-----